

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel encadrant de chantier en sous-section 4

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ; - Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...) : notamment protections des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ; - Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ; - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ; - Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; - Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ; - Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durée »s de port en continu recommandées ; <p>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plateformes pédagogiques ;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment : <ul style="list-style-type: none"> - aux risques liés à l'amiante dans l'exercice de son activité ; - à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport ; - à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres ; - aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisées lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier ; - à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante. 2. Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les risques liés à l'intervention ;

- Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamisme de chantier ;
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Etre en capacité d'expliquer aux opérateurs et transmettre le savoir-faire relatif aux méthodes et procédures ;
- S'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- Assurer l'application des consignes et des savoirs-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Choisir des EPI adaptés ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions ;
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Définir la conduite à tenir dans ces situations et être en capacité de la faire appliquer.
- Savoir appliquer un mode opératoire ;

- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Connaître les notions d'aéraulique ;- Appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention. | |
|--|--|